



Latitude 21 / Centre Eden



La prévention des déchets ménagers en Bourgogne

DÉCEMBRE 2015

Sommaire

Contexte	3
Sources et remerciements	3
Synthèse et principales tendances.....	4
1 - La prévention des déchets : vers une gestion durable des ressources.....	6
2 - La prévention des déchets : un levier vers une économie plus circulaire	7
3 - La production de déchets en Bourgogne	7
4 - La prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA) en Bourgogne	8
4.1- Une baisse des DMA collectés moins significative que celle des ordures ménagères et assimilées	8
4.2 - Un effet du recyclage qui a longtemps été compensé par la hausse de la production de DMA	9
4.3 - Les actions de prévention : des résultats difficiles à quantifier	9
5 - Les Bourguignons et la prévention.....	10
5.1 - Une connaissance des gestes de prévention qui s’améliore.....	10
5.2 - De bonnes pratiques bien ancrées, mais certains leviers encore à mettre en œuvre.....	10
6 - Les actions des collectivités	11
6.1 - Les actions en faveur de la prévention en développement dans toutes les collectivités	11
6.2 - Les programmes locaux de prévention soutenus par l’ADEME	13
6.3 - Des quantités moindres de déchets par habitant dans les PLP, mais de grandes disparités.....	14
6.4 - Les actions menées dans le cadre des programmes locaux de prévention (PLP)	19
6.5 - Une montée en puissance des actions de sensibilisation à la prévention des déchets	20
6.6 - Des actions d’éco-exemplarité qui peinent encore à prendre de l’ampleur dans les collectivités.....	20
6.7 - Le compostage domestique : des tonnages importants détournés de la collecte.....	21
6.8 - Un développement rapide des sites de compostage partagé ou en établissement	22
6.9 - Réemploi, réparation, location	23
6.10 - Les autres actions d’évitement de déchets.....	24
6.11 - Prévention des déchets des professionnels.....	24
6.12 - Prévention et collecte séparative des déchets dangereux	25
7 - Les PLP : une dynamique de territoires	26
Pour en savoir plus.....	26

Contexte

Entre fin 2009 et fin 2011, 18 collectivités bourguignonnes se sont engagées dans un programme local de prévention (PLP), ce qui représente 72 % de la population régionale. Signés entre l'ADEME et des collectivités locales en charge des déchets, ces programmes d'actions sont établis sur cinq ans. Quatre plans départementaux de prévention des déchets sont également portés par les conseils départementaux, pour donner les orientations et animer la prévention à l'échelle du département.

En 2015, ces collectivités ont plusieurs années de recul sur l'avancement de leur programme d'actions, certaines arrivant même à la fin de leur période de contractualisation avec l'ADEME. Il a ainsi semblé utile d'établir un premier bilan des actions menées. C'est l'objet de ce document qui essaie d'en tirer des enseignements pour la suite de ces programmes, mais aussi pour les huit collectivités qui viennent d'être retenues lors des appels à projets nationaux « zéro gaspillage zéro déchet » de 2014 et 2015.

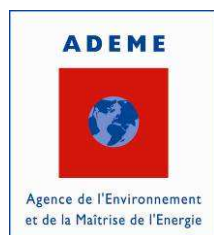
Sources et remerciements

Les informations et données présentées dans ce dossier sont principalement issues :

- de l'enquête « Collecte des déchets » menée annuellement auprès des collectivités de Bourgogne par les conseils généraux de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Nous remercions vivement l'ensemble des collectivités qui, chaque année, consacrent du temps à répondre à cette enquête. Leur contribution nous permet ainsi de disposer d'éléments de suivi et d'analyse aux échelles départementales et régionale, mais aussi de retours d'expériences, dont tous les acteurs de la gestion des déchets en Bourgogne peuvent ensuite bénéficier ;
- des états de suivi réalisés par les 18 collectivités bourguignonnes engagées dans un programme local de prévention des déchets.

Ce rapport a été élaboré par l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne en collaboration avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le Conseil départemental de la Côte-d'Or, le Conseil départemental de la Nièvre, le Conseil départemental de la Saône-et-Loire et le Conseil départemental de l'Yonne. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce travail et tout particulièrement Sébastien Vieira et Mathilde Mouchet (Conseil départemental de la Côte-d'Or), Barbara Roy (Conseil départemental de la Nièvre), Anaëlle Morisot et Véronique Badet (Conseil départemental de la Saône-et-Loire), Estelle Mutschler (Conseil départemental de l'Yonne), Frédéric Jan (ADEME Bourgogne), Claire Cao Peska (communauté de Communes Auxonne - Val-de-Saône et communauté de Communes Rives de Saône), Isabelle Rieutort (Grand Chalon), Émilie Nourrin (Grand Dijon), ainsi que l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat de Poitou-Charentes qui a permis d'équiper les collectivités bourguignonnes volontaires d'un outil informatique de suivi de leur programme de prévention.

Ce dossier a été réalisé avec les concours financiers du Conseil régional de Bourgogne, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, du Conseil départemental de la Côte-d'Or, du Conseil départemental de la Nièvre, du Conseil départemental de la Saône-et-Loire et du Conseil départemental de l'Yonne.



Synthèse et principales tendances

Avec de l'ordre de 832 000 tonnes mises à la collecte en 2013 (près de 930 000 tonnes avec les déblais et gravats), les déchets ménagers et assimilés (DMA) ne constituent pas les quantités les plus importantes de déchets produits. Le gisement de déchets d'activités économiques, bien que moins connu, a pu être estimé à plus d'un million de tonnes, et celui des déchets du bâtiment et des travaux publics à plus de cinq millions de tonnes. Le programme national de prévention des déchets et la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixent désormais des objectifs de valorisation et de stabilisation des quantités de déchets autres que ménagers.

Pour les DMA, les objectifs fixés par la loi ne concernaient pas jusqu'à présent les déchets reçus en déchèteries, mais seulement les ordures ménagères et assimilées collectées dont la diminution de 7 % par habitant était visée entre 2008 et 2013. La Bourgogne et ses quatre départements ont dépassé cet objectif, avec -12 % pour la tendance régionale. L'ensemble des déchets ménagers et assimilés ont également suivi une tendance à la baisse, mais de façon plus récente et moins significative (- 4 % entre 2008 et 2013).

La conjoncture économique défavorable à partir de 2009 peut expliquer en partie cette tendance à la baisse des quantités de déchets collectés par habitant. On observe cependant sur la période un développement important des actions de prévention des déchets menées par l'ensemble des collectivités bourguignonnes. Et, depuis fin 2009, 18 collectivités se sont engagées dans un programme local de prévention des déchets (PLP) soutenu par l'ADEME, en articulation avec les plans départementaux de prévention portés par les conseils départementaux.

Les premières actions de prévention ont surtout porté sur la fin de vie des produits, notamment avec la promotion du compostage ou le développement du réemploi des encombrants reçus en déchèteries. Outre les 63 000 foyers qui se sont équipés d'un composteur fourni par la collectivité, on recense également 340 sites de compostage partagé en pied d'immeuble, de quartier ou en établissement (établissements scolaires, maisons de retraite, administrations...). Un réseau de cinq ressourceries a également vu le jour en Saône-et-Loire. Plus récemment, les actions menées ont davantage touché « la phase amont » pour promouvoir une consommation plus durable. Les programmes de prévention ont proposé un grand nombre d'animations sur l'éco-consommation ou la lutte contre le gaspillage alimentaire, des actions de promotion ou d'expérimentation des changes lavables, ainsi que des actions pour favoriser la réparation des biens ou leur location (bricothèque, location de vaisselle réutilisable, annuaire régional de la seconde vie des objets...).

Les actions les moins développées jusqu'à présent sont celles qui portent sur la réduction des déchets dangereux des ménages et sur les déchets produits par les entreprises. Les actions d'éco-exemplarité commencent à se multiplier, mais s'appuient encore rarement sur l'introduction de critères favorables à la prévention dans leurs achats ou marchés publics. La limitation des imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres est encore loin d'être généralisée.

Même si leur impact est encore difficile à évaluer, toutes les actions menées en faveur de la prévention ont certainement contribué à la baisse des quantités de déchets collectés. On peut notamment observer une tendance plus marquée à la baisse de la production de déchets par habitant dans les collectivités engagées dans un PLP que dans l'ensemble de la Bourgogne, même si des écarts importants existent entre collectivités. On peut également amener quelques ordres de grandeur pour certaines actions. Ainsi, le compostage à domicile des déchets de cuisine évite de l'ordre de 25 000 tonnes d'ordures ménagères présentées à la collecte, soit 5 % de plus. Les foyers qui apposent l'autocollant « stop pub » sur leur boîte aux lettres en évitent 6 000 tonnes, soit 1 % de plus. Le compostage des déchets de jardin évite de l'ordre de 100 000 tonnes supplémentaires apportées en déchèteries.

Les quantités de déchets évités sont autant d'impacts évités sur l'environnement, dont l'évaluation mériterait une étude à part entière. La prévention des déchets constitue également une source d'économies financières pour les collectivités, quand on sait qu'une tonne d'ordures ménagères résiduelles à traiter coûte à la collectivité environ 200 € HT¹ ou qu'une tonne de déchets gérée en déchèterie lui coûte de l'ordre de 120 € HT.

¹ Valeur médiane du coût aidé observé sur 42 collectivités bourguignonnes sur les années 2011-2012.

Mais la prévention, c'est aussi la création d'une dynamique de territoires. Les PLP ont un effet d'entraînement à jouer vis-à-vis d'un nombre important d'autres structures qui se sont engagées comme partenaires d'opérations ou comme relais. Fin 2013, plus de 2 000 structures² avaient été mobilisées à un moment ou un autre d'un programme. Certaines de ces opérations sont porteuses d'activités pour les entreprises ou associations locales et sources de lien social entre les structures et les personnes.

Enfin, les PLP sont aussi un investissement pour l'avenir. La prévention des déchets amène à revoir les modes de production, les habitudes de consommation, voire les modes de vie. Les PLP jouent en cela un rôle d'éducation, d'impulsion et d'accompagnement de ces changements, dont les effets ne se verront vraiment qu'à plus long terme. La prévention des déchets s'inscrit dans un autre choix de société, qui rompt avec une économie largement basée sur la consommation de masse. Elle représente un axe fort pour une économie plus circulaire, qui optimise l'utilisation des ressources naturelles, comme le rappelle la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée en août 2015. Les collectivités ne sont plus seulement des gestionnaires de flux, comme celui des déchets, mais ont un rôle à jouer pour impulser sur leur territoire une gestion plus durable des ressources.

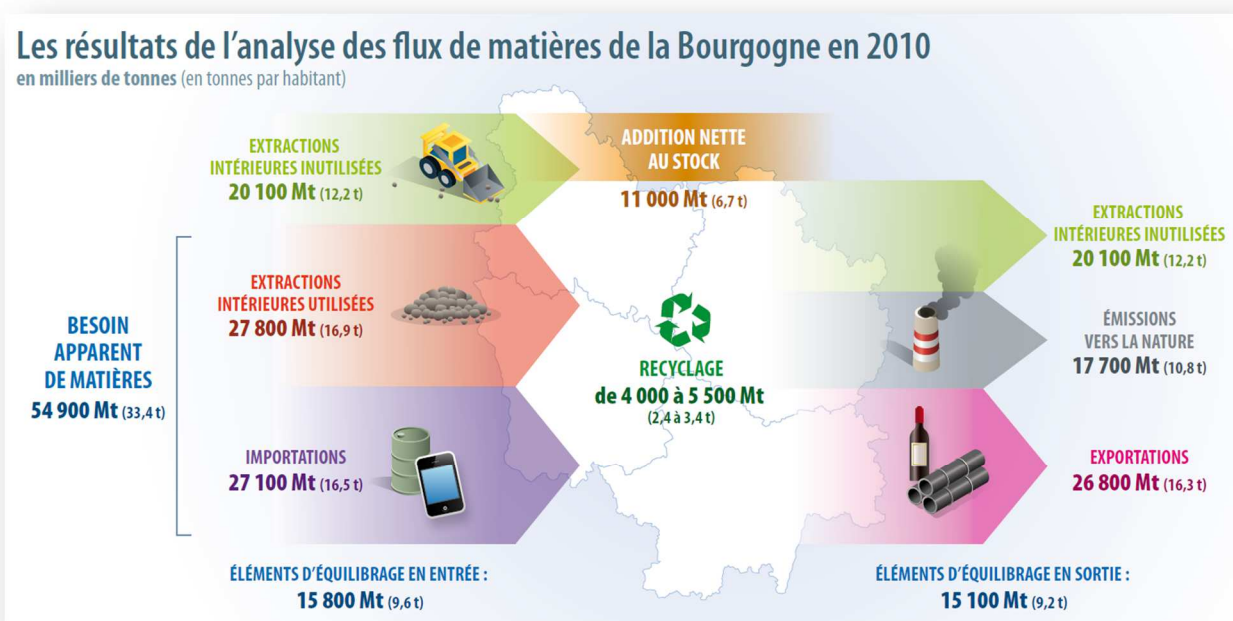
² La même structure peut être mobilisée dans plusieurs programmes locaux de prévention

1 - La prévention des déchets : vers une gestion durable des ressources

Avant de devenir un déchet, un produit a nécessité l'utilisation de ressources naturelles (matières premières, eau, énergie) : pour 500 kg de déchets produits chaque année par un Européen, ce sont près de 50 000 kg de ressources qui ont été nécessaires. La fabrication de ce produit, son conditionnement, son transport, son stockage, sa distribution ont également engendré des rejets dans l'environnement. En outre, l'extraction des matières premières et la fabrication des produits que nous consommons ont lieu de plus en plus à l'étranger, dans des conditions sociales souvent défavorables pour la main d'œuvre.

En 2010, la Bourgogne a mobilisé de l'ordre de 55 millions de tonnes de matières (matières premières brutes, produits finis ou semi-finis) pour faire fonctionner l'ensemble des activités sur son territoire. La majorité de ces matières mobilisées (plus de 60 %) sont issues de ressources non renouvelables. Une fois transformées ou consommées, près du tiers d'entre elles sont au final rejetées sous forme d'émissions vers la nature (déchets enfouis, émissions dans l'air, effluents...). Ce résultat traduit le fonctionnement linéaire du modèle économique actuel « extraire - fabriquer - consommer - jeter » et sa faible performance dans l'utilisation des ressources mobilisées.

Le recyclage des déchets solides contribue de manière significative à limiter les rejets vers la nature : en Bourgogne, il a permis d'éviter environ 21 % des rejets, mais sa participation à la réduction des besoins en matières n'est que de 9 %. Bien que nécessaires, les pratiques de recyclage ne peuvent constituer l'unique levier d'une politique de gestion durable des ressources naturelles. La réduction des besoins de matières doit être une priorité, avant de substituer de la matière secondaire à de la matière vierge.



Graphique extrait de la revue Repères d'Alterre Bourgogne n° 64 « La Bourgogne comptabilise ses flux de matières »

Près du tiers des matières mobilisées par la Bourgogne sont rejetées dans la nature :

Pour 55 millions de tonnes de matières mobilisées pour faire fonctionner les activités sur le territoire bourguignon, 17,7 millions en ressortent sous forme d'émissions vers la nature.

2 - La prévention des déchets : un levier vers une économie plus circulaire

La prévention des déchets, en regroupant les activités d'écoconception, de réparation, de réemploi, de fonctionnalité et de partage s'inscrit comme un axe fort vers une économie plus circulaire, dans laquelle on cherche à satisfaire nos besoins en utilisant moins de ressources.

Le programme national de prévention des déchets 2014-2020, paru au Journal officiel en août 2014, en rappelle ainsi la définition et la replace comme un levier important pour réduire les pressions sur les ressources liées à nos modes de production et de consommation.

« La prévention des déchets consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation. Elle présente un fort enjeu en permettant de réduire les impacts environnementaux et les coûts associés à la gestion des déchets, mais également les impacts environnementaux dus à l'extraction des ressources naturelles, à la production des biens et services, à leur distribution et à leur utilisation ».

Alors que le précédent plan « déchets 2009-2012 » fixait un objectif de réduction de 7 % de la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) par habitant entre 2008 et 2013, ce nouveau programme de prévention prévoit une diminution de 7 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010, c'est-à-dire une diminution de l'ensemble des déchets ménagers collectés, y compris ceux reçus en déchèteries. Il prévoit également au minimum une stabilisation de la production de déchets issus des activités économiques (DAE) et du BTP d'ici à 2020.

Plus récemment, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, publiée en août 2015, consacre son titre IV à la lutte contre les gaspillages et à la promotion de l'économie circulaire. Elle fixe les objectifs suivants concernant les déchets :

- Réduction de 10 % d'ici 2020 des déchets ménagers et assimilés produits par habitant ;
- Atteinte d'ici 2020 de 55 % de déchets non dangereux non inertes valorisés sous forme de matière, et de 65 % d'ici 2025 ;
- Valorisation de 70 % des déchets du BTP à l'horizon 2020 ;
- Réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

3 - La production de déchets en Bourgogne

Plus de 830 000 tonnes de DMA ont été collectés en 2013 en Bourgogne (hors déblais et gravats reçus en déchèteries)³. Il s'agit des déchets issus de l'activité domestique des ménages et des déchets non dangereux provenant des entreprises, commerçants, administrations et services tertiaires qui sont collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. Au niveau national, on estime que 20 % des DMA collectés sont imputables aux petites entreprises ou administrations⁴.

À cela s'ajoutent plus de 97 000 tonnes de déblais et gravats collectés en déchèteries en 2013, à la fois d'origines professionnelle et domestique. Les boues issues des stations d'épuration ont représenté plus de 27 000 tonnes de matières sèches en 2010.

La connaissance des déchets qui ne sont pas gérés par les collectivités est encore très partielle.

Une première étude du gisement des déchets d'activités d'économiques réalisée sur l'année 2010 a permis d'établir un ordre de grandeur d'un million de tonnes produites (hors déchets dangereux et déchets issus de l'agriculture, des administrations et services publics et du BTP).

Une étude réalisée par l'ADEME Bourgogne indique par ailleurs une première estimation de la production de déchets par le secteur du bâtiment et des travaux publics : autour de six millions de tonnes pour l'année 2010, dont 95 % de déchets inertes.

³ Pour en savoir plus : « État des lieux de la gestion des déchets ménagers en Bourgogne (Résultats 2013) – Édition 2015 », Alterre Bourgogne, téléchargeable sur www.alterre-bourgogne.org

⁴ Source : « Déchets – chiffres clés », édition 2014 - ADEME

Alors que les actions se sont majoritairement concentrées ces dernières années sur les déchets ménagers, on constate que les gisements présents dans les entreprises et le secteur du BTP sont encore plus importants.

4 - La prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA) en Bourgogne

4.1- Une baisse des DMA collectés moins significative que celle des ordures ménagères et assimilées

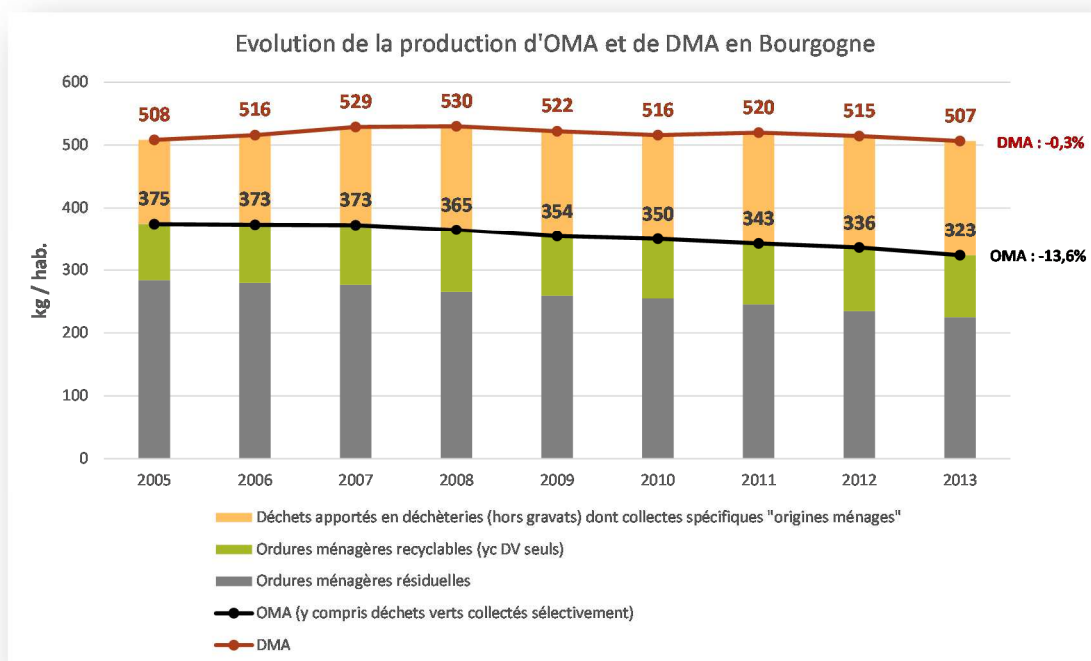
Les déchets ménagers et assimilés (DMA) regroupent les ordures ménagères et assimilées (OMA), ainsi que les déchets produits occasionnellement qui sont collectés en déchèteries ou bien par le biais de collectes spécifiques comme celles d'encombrants.

Les quantités d'ordures ménagères et assimilées produites par habitant ont suivi une tendance continue à la baisse depuis 2005. Les lois Grenelle de 2009 et 2010 avaient fixé un objectif de réduction de 7 % des quantités d'OMA produites par habitant entre 2008 et 2013. La Bourgogne atteint -12 % sur la période et se situe donc au-delà de l'objectif.

On observe en revanche une baisse plus récente et moins significative de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés produits par habitant. Après avoir augmenté jusqu'en 2008, leur production s'est ensuite infléchi pour retrouver un niveau similaire à celui de 2005. En effet, les déchets collectés en déchèteries ont beaucoup augmenté sur la période (+37 % entre 2005 et 2013), compensant en partie la baisse des OMA (-14 %). Ceci indique qu'une partie des flux de déchets évités dans les OMA ont été orientés en déchèteries, mais n'ont pas disparu.

À noter que le niveau de production de DMA par habitant est plus faible en Bourgogne que la moyenne nationale (507 kg en Bourgogne en 2013, contre 571 kg en France en 2013).

Si les mesures de prévention des déchets mises en place dans les territoires ont contribué à la baisse des OMA et des DMA produits par habitant, la part de cette baisse leur étant attribuable reste néanmoins difficile à évaluer. L'évolution est aussi très probablement liée en partie à la contraction de l'activité économique sur la période.



Ordures ménagères et assimilées (OMA) = ordures ménagères résiduelles collectées en mélange (OMR) + ordures ménagères recyclables (emballages, journaux et magazines, biodéchets collectés sélectivement y compris déchets verts collectés seuls)

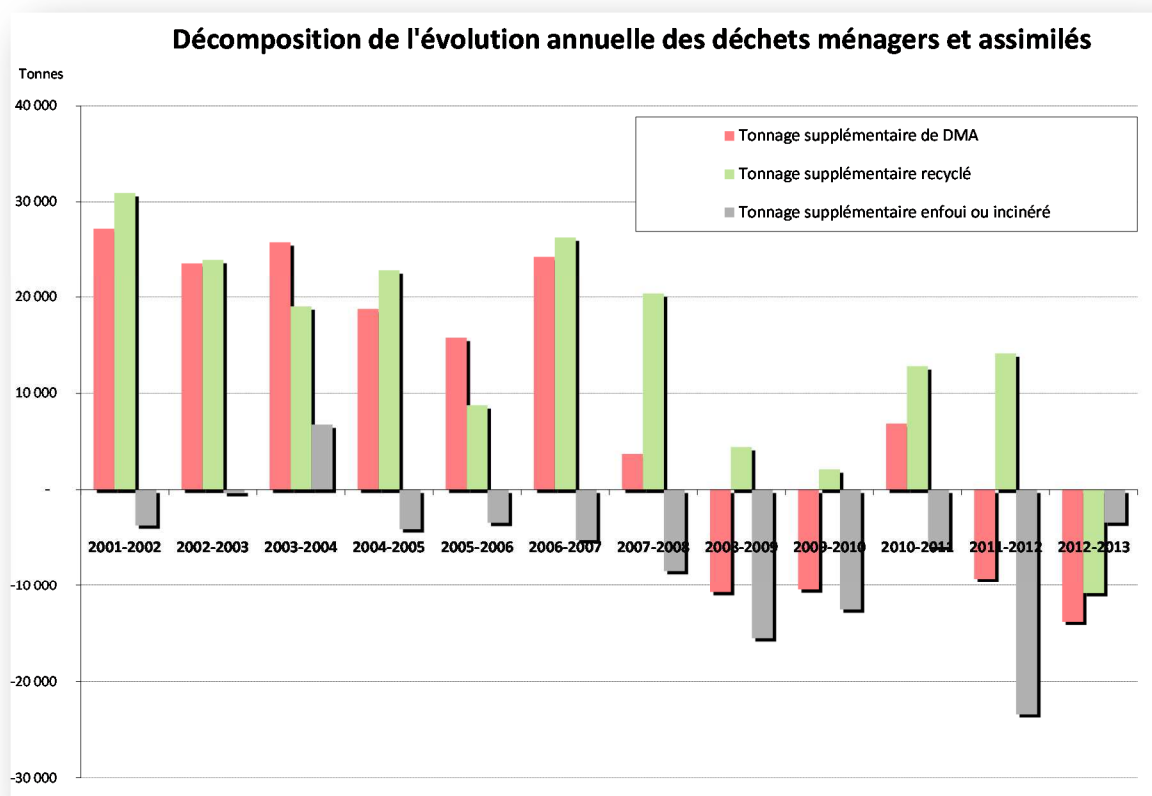
Déchets ménagers et assimilés (DMA) = ordures ménagères et assimilées (OMA) + déchets collectés en déchèteries (hors déblais et gravats) + collectes spécifiques (encombrants...)

4.2 - Un effet du recyclage qui a longtemps été compensé par la hausse de la production de DMA

Le graphique ci-dessous représente d'une année sur l'autre les tonnages de DMA qui ont été valorisés en plus ou en moins par rapport à l'année précédente en Bourgogne, ceux qui ont été enfouis ou incinérés en plus ou en moins, ceux qui ont été au global produits en plus ou en moins.

On observe ainsi jusqu'en 2008 que l'on recycle chaque année des quantités plus importantes de déchets. Mais on ne constate pas en parallèle une baisse des quantités enfouies ou incinérées qui restent relativement stables. L'augmentation de la production de DMA fait en effet disparaître l'effet du recyclage qui aurait dû faire diminuer les quantités en stockage ou incinération.

À partir de 2009, les quantités supplémentaires valorisées sont moindres et, phénomène nouveau, la production de DMA diminue. On arrive ainsi à diminuer les quantités enfouies ou incinérées chaque année.



Avertissement méthodologique :

Le tonnage supplémentaire recyclé entre 2011 et 2012 est surévalué du fait d'une part importante des emballages, journaux et magazines orientés en 2011 au centre de tri du Grand Dijon qui ont été stockés pour être valorisés seulement en 2012. En conséquence, l'évolution du tonnage recyclé entre 2012 et 2013 est quant à elle sous-évaluée.

4.3 - Les actions de prévention : des résultats difficiles à quantifier

Les dispositifs de suivi des programmes de prévention des déchets se construisent progressivement en Bourgogne. Les données relatives aux résultats en termes de réduction absolue des tonnes de déchets produits restent toutefois encore rares. La prévention est en effet particulièrement difficile à mesurer car il s'agit d'évaluer des quantités de déchets évités, c'est-à-dire non produits, à la différence de la mesure de quantités de déchets recyclés ou éliminés. À cela s'ajoutent le caractère récent des actions, le manque de structuration des circuits de recueil des données de suivi et enfin, les lacunes méthodologiques pour isoler l'effet d'une action sur la production de déchets, alors que d'autres effets socio-économiques interviennent en même temps.

Outre les résultats en termes de réduction des quantités de déchets produits, très peu de données sont également disponibles concernant les effets environnementaux, sociaux et économiques des actions de prévention, alors qu'ils sont non négligeables.

Enfin, il faut considérer que de nombreuses actions de prévention impliquent des modifications de comportement qui remettent en cause les modes de production, distribution ou consommation. Pour que de tels changements aient lieu, les actions doivent s'inscrire dans la durée. Leurs coûts et bénéfices doivent ainsi s'apprécier sur le long terme, que ce soit en termes économique, social ou environnemental.

Malgré cela, une analyse des premiers résultats des programmes de prévention menés en Bourgogne a permis de faire une estimation grossière des déchets évités par les opérations de compostage domestique ou partagé, ainsi que les opérations « stop pub ». Ces premiers résultats sont présentés dans la suite du document.

5 - Les Bourguignons et la prévention

En partenariat avec l'ADEME, les conseils généraux de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire ont fait réaliser en 2012 un sondage d'opinion auprès de la population de leur département, pour évaluer le niveau de connaissance des habitants de la prévention des déchets, les pratiques de prévention qu'ils mettent déjà en œuvre, les freins et les leviers pour faire évoluer leurs comportements. Plus de 1 000 personnes ont ainsi été interrogées dans chaque département. Ces sondages ont été renouvelés en 2015 sur les départements de la Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or.

5.1 - Une connaissance des gestes de prévention qui s'améliore

En 2012, de l'ordre d'une personne sur deux savait citer au moins un geste de prévention (51 % des répondants en Côte-d'Or, 47 % dans la Nièvre, 57 % en Saône-et-Loire). Ce résultat a tendance à progresser. En 2015, ce sont 55 % des Saône-et-Loiriens et 59 % des Côte-d'Oriens qui sont capables de le faire, le compostage et l'achat de produits moins emballés ou en vrac restant les deux gestes les mieux identifiés. Ces résultats dénotent un bon niveau de connaissance de la prévention des déchets, presque similaire à la moyenne nationale (60 % d'après l'enquête ADEME 2012⁵).

Néanmoins, une part importante de la population fait encore l'amalgame avec le tri qu'elle identifie comme une action de prévention. C'est le cas pour 47 % des habitants en Côte-d'Or et 50 % en Saône-et-Loire.

5.2 - De bonnes pratiques bien ancrées, mais certains leviers encore à mettre en œuvre

Le compostage des déchets de jardin et/ou de cuisine reste bien développé en 2015. Il est pratiqué dans 43 % des foyers de Côte-d'Or et 53 % de ceux de Saône-et-Loire, pour une moyenne nationale de 47 %. On peut noter également une utilisation des déchets de cuisine pour nourrir des animaux plus fréquente qu'au niveau national et en progression depuis 2012 (22 % en Côte-d'Or, 27 % en Saône-et-Loire, contre 17 % en France en 2013). La pratique du paillage ou de laisser les déchets de jardin sur place est également en nette progression dans les deux départements.

Les pratiques de réemploi et réparation sont bien développées et en progression en Côte-d'Or. Ainsi, 81 % des Côte-d'Oriens donnent une seconde vie à leurs appareils tombés en panne ou à leurs objets cassés (contre seulement 68 % en 2012) et 86 % vendent ou donnent les appareils ou objets dont ils souhaitent se débarrasser, au lieu de les jeter. De même, l'achat d'occasion a progressé : il est pratiqué par 59 % des Côte-d'Oriens (contre 51 % en 2012) et par 64 % des Saône-et-Loiriens.

⁵ Pour en savoir plus : « La sensibilité des Français de plus de 15 ans à la prévention des déchets – avril 2013 », ADEME, document téléchargeable sur www.ademe.fr.

En revanche, la location d'équipements pour des usages occasionnels (outils de bricolage, jardinage...) est encore très peu répandue (18 % en Côte-d'Or et 16 % en Saône-et-Loire) et les habitants semblent encore très réticents : 54 % des Côte-d'Oriens disent qu'ils ne sont pas prêts à le faire.

Comme en 2012, les habitants sont bien sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, en Côte-d'Or, 88 % d'entre eux déclarent cuisiner les restes de repas et 74 % cuisinent les fruits et légumes abîmés au lieu de les jeter.

Les produits alimentaires périmés sont toutefois encore fréquemment jetés : 68 % des Côte-d'Oriens déclarent en jeter, dont 14 % au moins une fois par semaine. À noter qu'au niveau national, les résultats sont similaires, avec 70 % des habitants en 2013 qui jettent des produits encore emballés et non consommés. Les habitants de Saône-et-Loire apparaissent ainsi de bons élèves avec seulement 46 % d'entre eux qui en jettent.

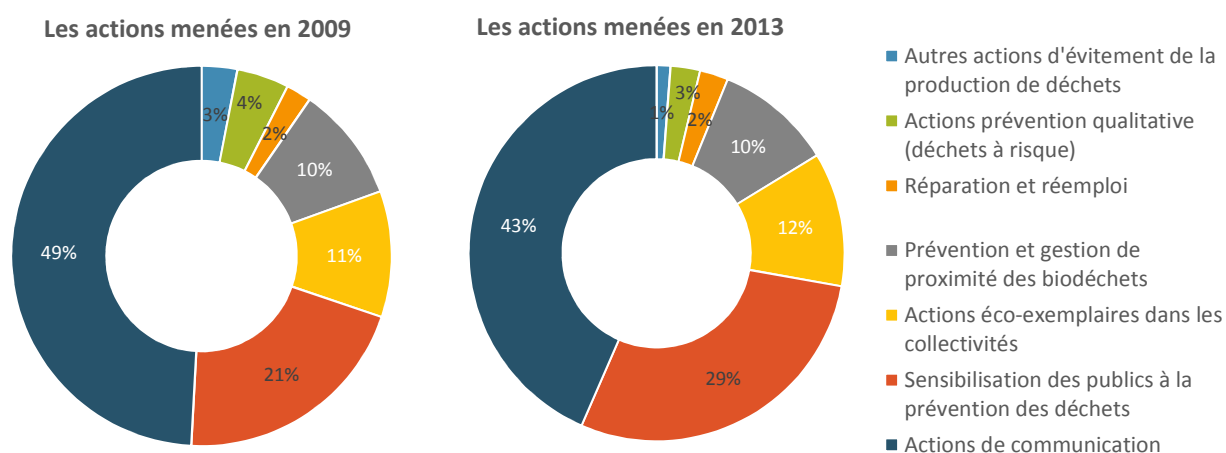
Les habitants apposent de plus en plus l'autocollant « stop pub » sur leurs boîtes aux lettres. Alors qu'ils n'étaient en 2012 que 20 % en Côte-d'Or à le faire, 20 % dans la Nièvre et 17 % en Saône-et-Loire, ils sont 32 % en Côte-d'Or en 2015 et 19 % en Saône-et-Loire. Malgré cette progression, il reste une marge de manœuvre encore importante. Ainsi, 31 % des Côte-d'Oriens ne l'ayant pas encore fait se disent prêts à franchir le pas.

Le tri des déchets dangereux produits par les ménages est bien assimilé en Saône et Loire où 84 % des personnes interrogées avaient un bon niveau de connaissance des bonnes pratiques de tri de ces déchets. Outre l'orientation de ces déchets dans les bonnes filières de traitement et de valorisation, il est toutefois nécessaire de réduire leur quantité produite. En Côte-d'Or, on observe que la part des habitants utilisant des produits alternatifs aux produits ménagers classiques est en augmentation : 31 % en 2015, contre 24 % en 2012. Au jardin, ils sont 20 % à ne pas utiliser de produits phytosanitaires classiques, contre 17 % en 2012. Ces pratiques sont toutefois encore loin d'être majoritaires et restent à développer.

6 - Les actions des collectivités

6.1 - Les actions en faveur de la prévention en développement dans toutes les collectivités

Les collectivités bourguignonnes ayant la compétence déchets ont déclaré avoir mené plus de **1 100 actions en faveur de la prévention des déchets** pendant l'année 2013. Ce résultat est en augmentation : c'est en moyenne 10 actions par collectivité ayant répondu à l'enquête, contre 7 en 2009.



Source : enquêtes collectes 2009 et 2013 ; données extraites de SINOE.

Ces données sont basées sur 134 collectivités (78 % des collectivités bourguignonnes) ayant répondu aux questions en 2009 et 106 collectivités (68 % des collectivités bourguignonnes) ayant répondu en 2013.

Premier axe que les collectivités mettent en œuvre, les actions de communication sont de moins en moins à portée généraliste sur la gestion des déchets (réalisation d'une plaquette d'information, d'un guide sur le tri, création d'un site internet...), au profit d'actions de sensibilisation ciblées sur la prévention (réalisation d'actions de communication spécifiques sur la prévention, participation à la semaine réduction des déchets, animation en déchèteries, dans les écoles, en grandes surfaces...).

L'éco-exemplarité est également une préoccupation des collectivités, qui y consacrent 12 % de leurs actions. Celles-ci restent toutefois majoritairement centrées sur la consommation de papier (dans 65 % des cas) et encore très peu sur une démarche plus globale d'achats écoresponsables (dans 20 % des cas) ou d'introduction de critères dans les marchés publics (dans 14 % des cas).

Le développement du compostage des biodéchets est également présent en 2013 avec 10 % des actions qui y sont consacrées. À noter que cette part est sous-estimée par le fait que les collectivités qui sont engagées depuis plusieurs années dans la promotion du compostage domestique ont tendance à ne plus le mentionner dans le questionnaire d'enquête. Les collectivités ont principalement développé le compostage en cantine scolaire (40 actions déclarées en 2013, contre 11 en 2009).

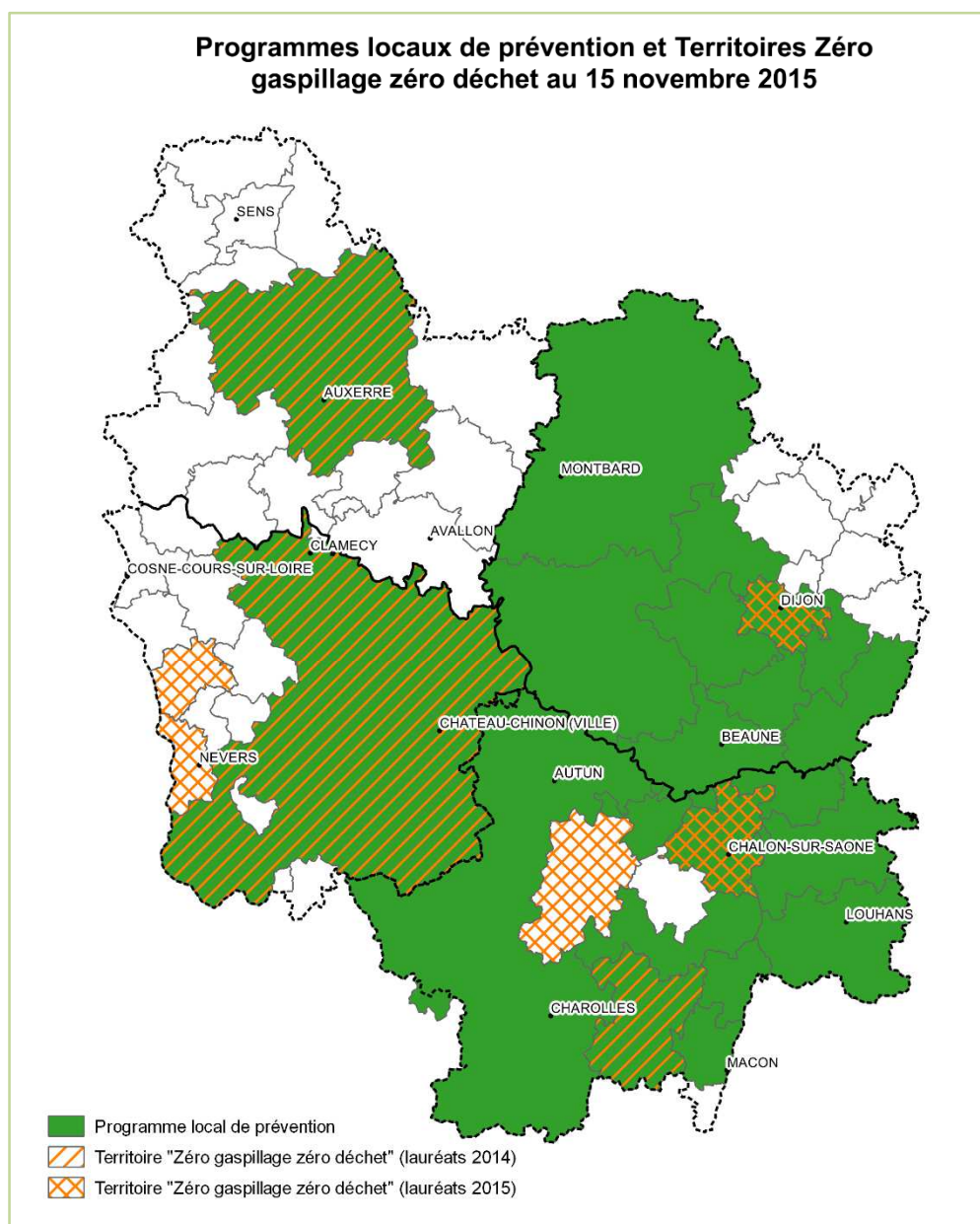
Les actions en faveur du réemploi et de la réparation sont également en augmentation : 27 collectivités ont déclaré avoir un partenariat avec une association pour le réemploi d'encombrants collectés, contre 20 en 2009. Ce partenariat peut concerner la valorisation de flux particuliers (vélos, DEEE...) ou bien l'implantation en déchèterie d'un chalet du réemploi.

6.2 - Les programmes locaux de prévention soutenus par l'ADEME

La Bourgogne compte **18 programmes locaux de prévention (PLP)** signés entre l'ADEME et les collectivités locales en charge des déchets, ce qui représente 72 % de la population régionale. Signés entre fin 2009 et fin 2011, ces programmes d'actions ont été établis sur cinq ans.

Quatre plans départementaux de prévention des déchets sont également portés par les conseils départementaux, pour donner les orientations et animer la prévention à l'échelle du département.

En outre, **trois territoires ont été lauréats fin 2014 de l'appel à projet national « Zéro Gaspillage Zéro Déchet », puis cinq autres en novembre 2015 lors du renouvellement de cet appel à projets**. Ces territoires s'engagent à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants : réduire les sources de gaspillage, limiter la production de déchets, réemployer localement, recycler tout ce qui est recyclable, et s'engager dans des démarches d'économie circulaire.



6.3 - Des quantités moindres de déchets par habitant dans les PLP, mais de grandes disparités

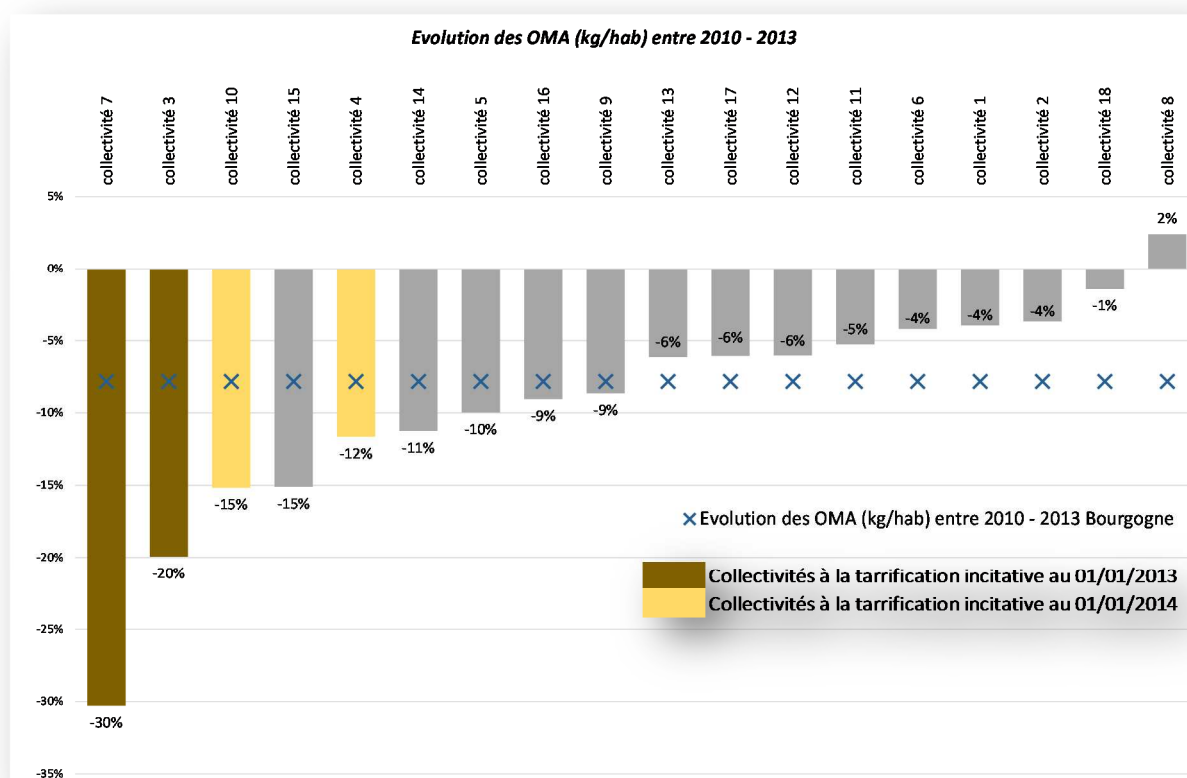
Une première analyse de l'évolution des flux de déchets collectés dans les 18 PLP a pu être réalisée pour la période 2010-2013. Il faut toutefois noter que les PLP n'ont pas tous démarré en 2010. Quatre programmes ont été effectifs à partir de 2010, trois à partir de 2011 et onze à partir de 2012.

Ordures ménagères et assimilées (résiduelles + recyclables) : Un niveau de production par habitant nettement inférieur dans les PLP

En 2013, le niveau de production d'OMA par habitant est inférieur pour les collectivités en PLP : 309 kg/hab. contre 328 kg/hab. pour les collectivités hors PLP. Il existe toutefois des écarts de résultats importants : les quantités d'OMA collectées en 2013 par les collectivités en PLP varient de 213 kg/hab., pour la plus performante, à 359 kg/hab. pour la moins performante. Neuf collectivités PLP sur dix-huit présentent, en 2013, un niveau de production d'OMA par habitant inférieur à la moyenne bourguignonne.

Les collectivités engagées dans un PLP se sont fixées l'objectif de réduire la quantité d'OMA collectées par habitant de 7 % sur les cinq ans de leur programme, conformément à l'objectif national. Entre 2010 et 2013, on constate en moyenne une diminution de 8 %. Cette quantité a également diminué de 6 % pour les autres collectivités. Toutefois, les collectivités en PLP sont parties, en 2010, avec un niveau de production d'OMA par habitant plus faible que le reste des collectivités, et donc plus difficile à infléchir : 338 kg/hab. contre 349.

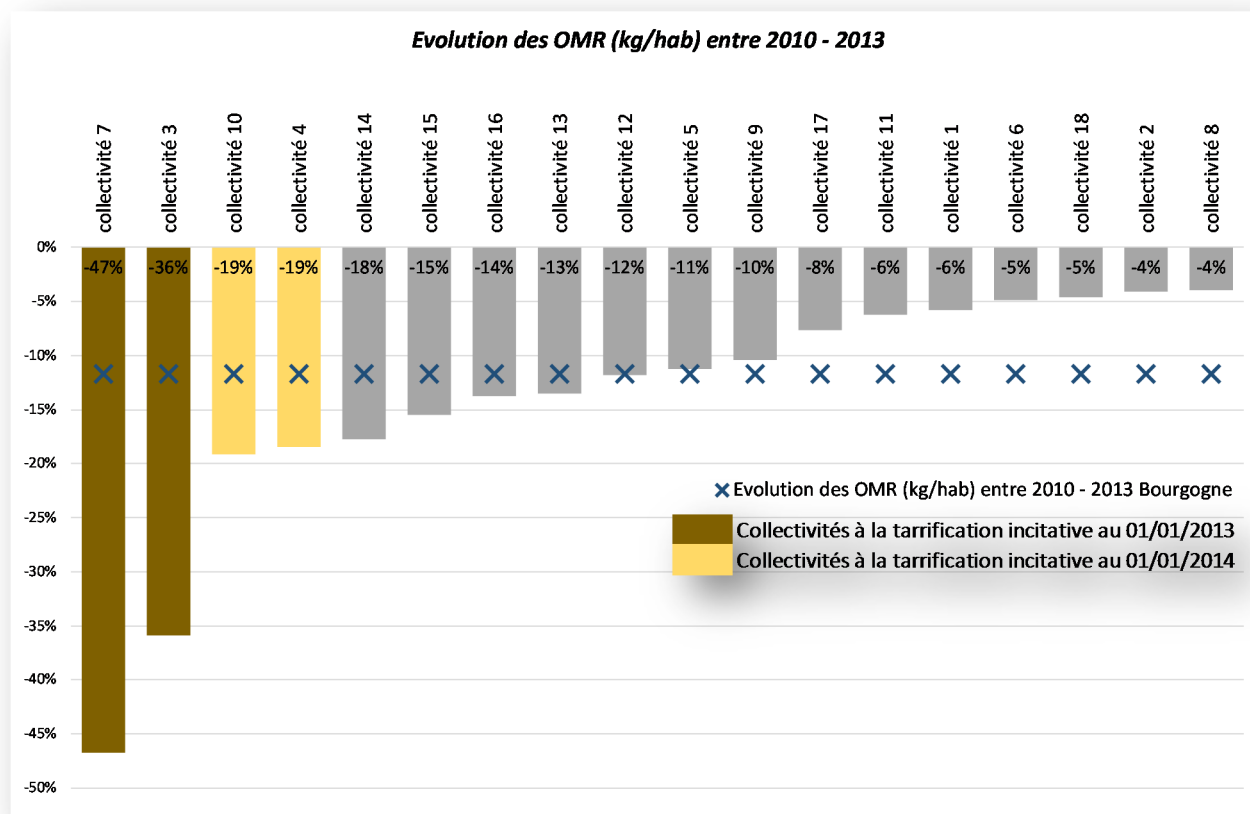
On constate de grands écarts de résultats pour les PLP : l'évolution des quantités d'OMA produites par habitant va de -30 % entre 2010 et 2013 pour les plus performantes, à +2 % pour les moins performantes. Les collectivités à la tarification incitative sont les plus performantes.



Ordures ménagères et assimilées (OMA) = ordures ménagères résiduelles collectées en mélange (OMR) + ordures ménagères recyclables (emballages, journaux-magazines, biodéchets collectés sélectivement)

OMR : une performance accrue avec la mise en place de la tarification incitative

Les quantités d'OMR collectées par habitant ont baissé de 12 % pour les collectivités engagées dans un PLP alors qu'elles diminuent de 10 % pour les autres collectivités : une performance pour les PLP égale à celle de la Bourgogne. On observe une baisse nettement plus importante pour les collectivités engagées à la fois dans un PLP et la mise en place de la tarification incitative (respectivement - 47 % et - 36 % pour les deux collectivités dans ce cas). À noter que l'expérience montre que la mise en place d'une tarification incitative a déjà des impacts sur les quantités de déchets mis à la collecte lors des années précédant sa mise en œuvre effective. Cela explique des résultats visibles sur la période 2010-2013, pour les collectivités ayant appliqué la tarification incitative seulement au 1^{er} janvier 2013 ou 2014.

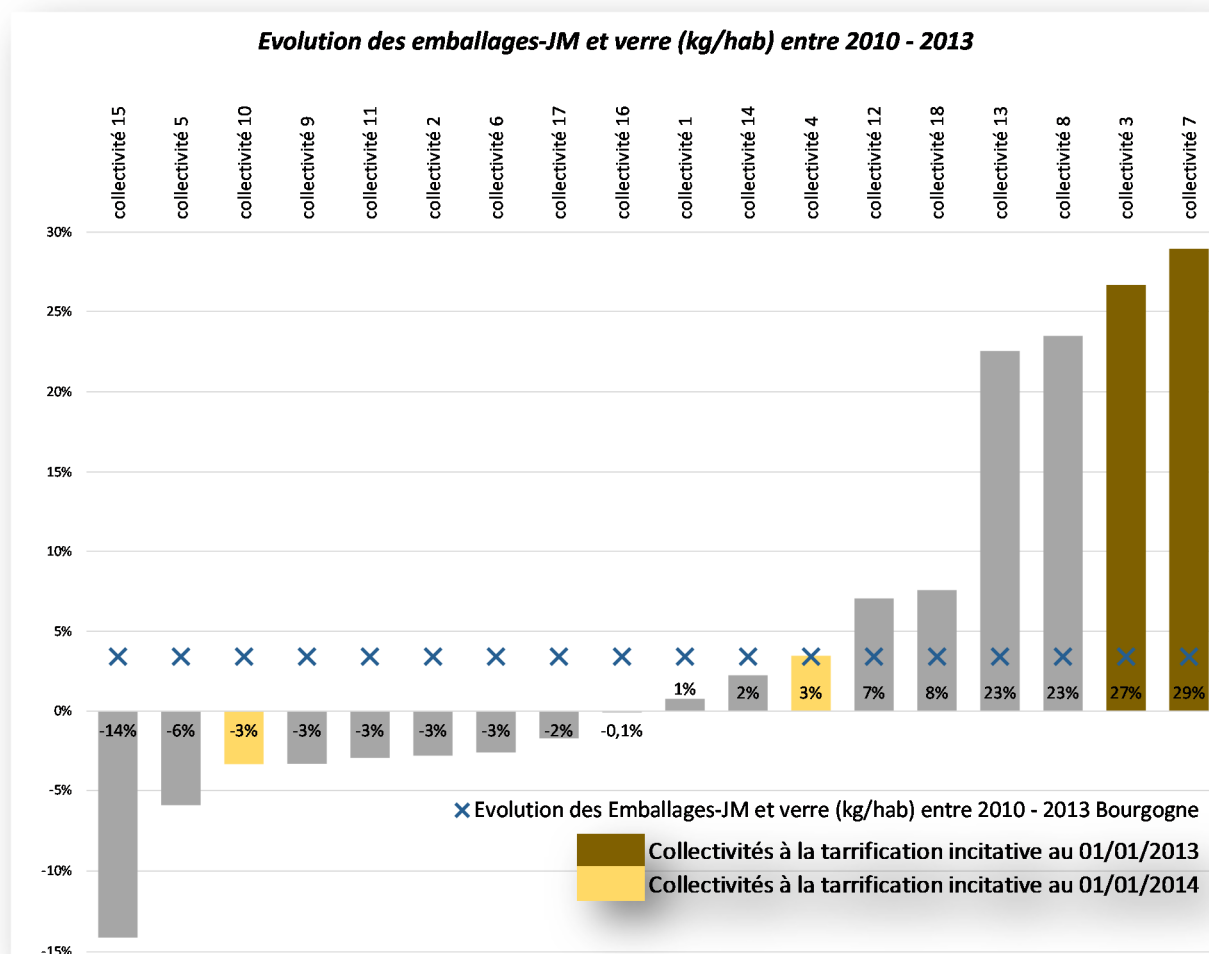


Emballages et journaux-magazines : des résultats difficiles à interpréter

Les quantités d’emballages, journaux-magazines et verre produites par habitant ont augmenté de 2 % entre 2010 et 2013. Sur la même période, ces mêmes flux de déchets produits par habitant atteignent + 6 % pour les autres collectivités et + 3 % pour la Bourgogne.

Ces quantités d’emballages, journaux-magazines et verre produites par habitant varient de - 14 % à + 29 % entre 2010 et 2013 pour les collectivités engagées dans un PLP.

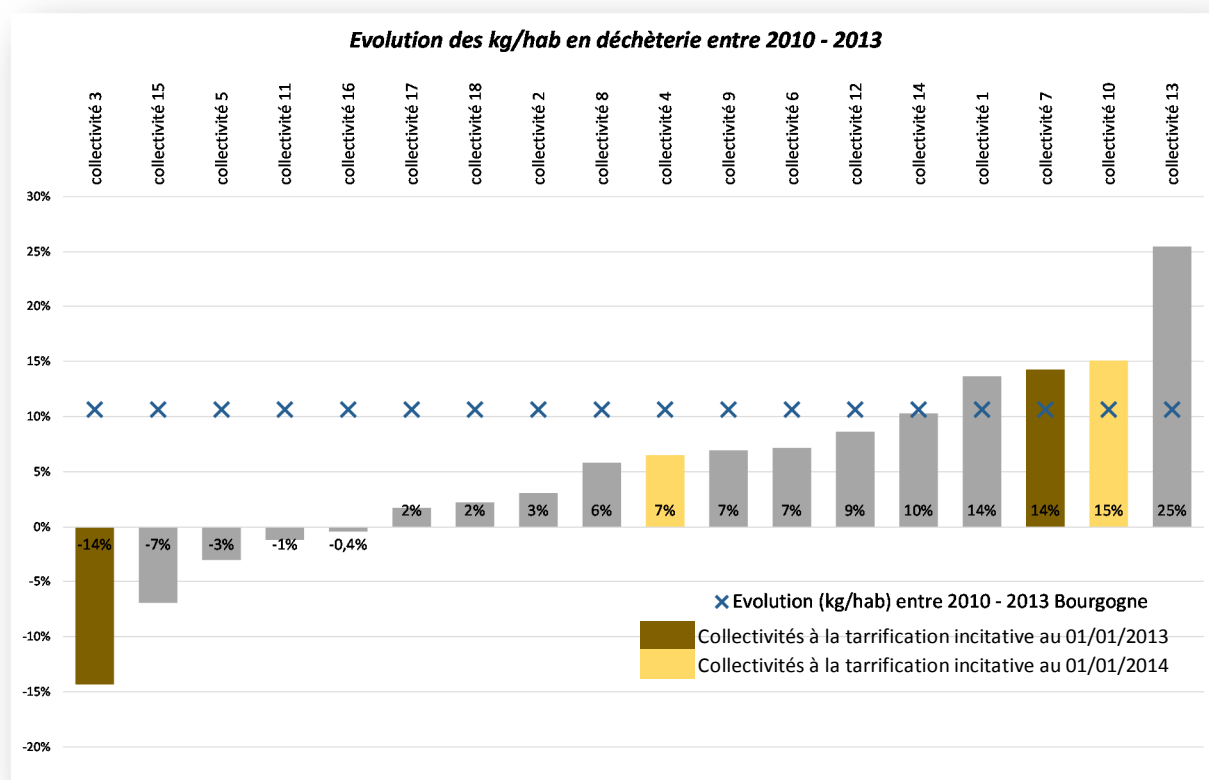
Pour les collectivités en PLP ayant vu diminuer leurs quantités d’emballages, journaux-magazines et verre par habitant, la situation ne permet pas d’identifier s’il s’agit d’une moindre performance de tri sur le territoire ou une moindre production de déchets de ce type.



Déchèteries : Des quantités reçues en déchèteries qui augmentent beaucoup moins dans les PLP grâce à des apports moindres de déchets verts

Pour les collectivités en PLP, les quantités par habitant apportées en déchèteries ont augmenté de 5 % entre 2010 et 2013 alors qu'elles augmentent de 24 % pour les autres collectivités et 11 % au niveau régional. Ainsi, il existe une différence significative entre les collectivités en PLP et les autres collectivités concernant l'augmentation des apports en déchèteries entre 2010 et 2013.

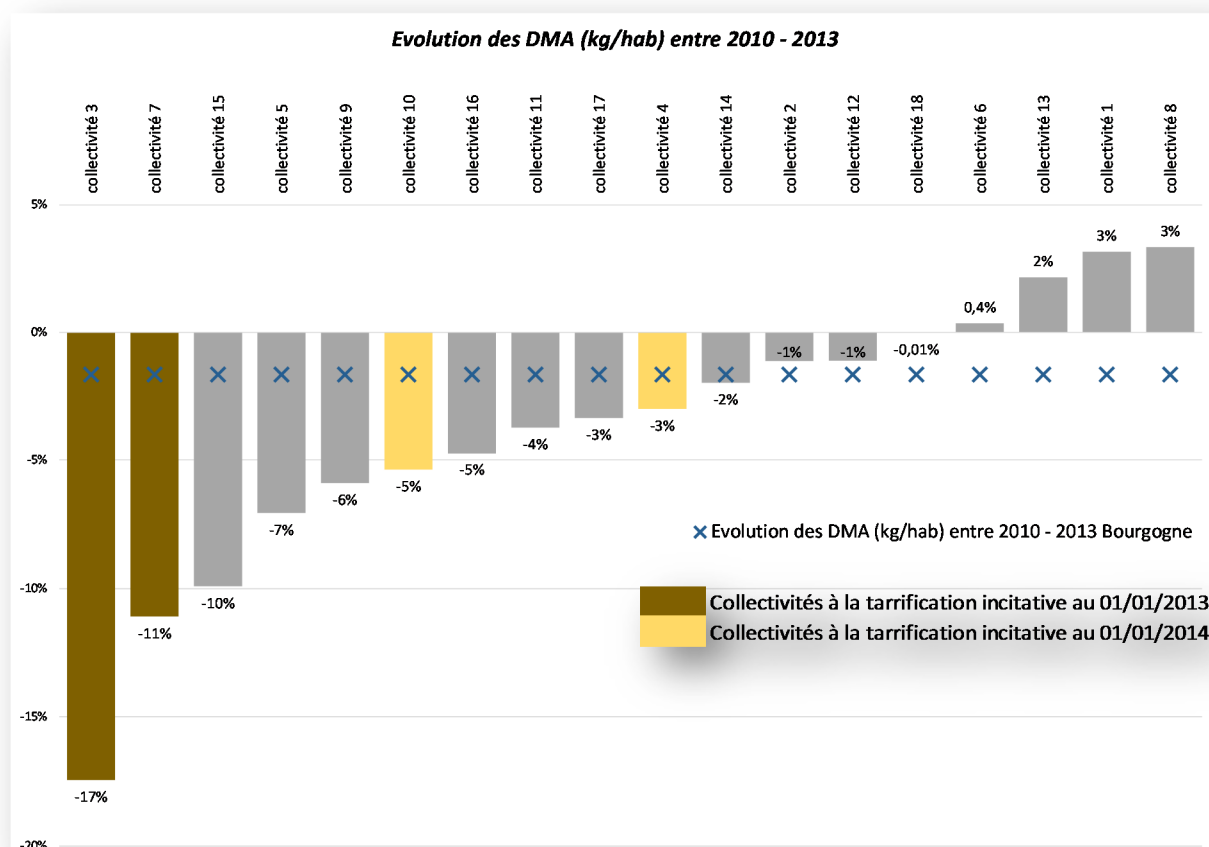
Les déchets verts collectés en déchèteries (kg/hab.) ont augmenté moins rapidement pour les collectivités en PLP : + 7 % entre 2010 et 2013 contre 16 % pour les autres collectivités. Un taux d'évolution également largement en dessous du chiffre bourguignon : + 10 %. Ceci peut être attribué à la politique de réduction des déchets à la source menée dans le cadre des PLP.



DMA : Une tendance à la baisse plus marquée que la moyenne régionale et un niveau de production par habitant nettement inférieur dans les PLP, même si des écarts importants existent.

Les collectivités en PLP ont vu diminuer leur niveau de production de DMA par habitant de 3,8 % entre 2010 et 2013, contre 1,6 % au niveau régional et une augmentation de 3,5 % pour les collectivités hors PLP. Leur ratio de production de DMA ramené à l'habitant est par ailleurs inférieur à celui des autres collectivités et à la moyenne régionale : 495 kg/hab. de DMA en 2013 pour les PLP, contre 535 kg/hab. pour les autres collectivités et 507 kg/hab. sur l'ensemble de la région. On peut penser que les actions de prévention menées dans les territoires ont contribué à ces bons résultats, mais il est encore trop tôt pour pouvoir évaluer l'impact réel de ces actions. Ce niveau plus faible de production de DMA pour les collectivités en PLP est lié à un niveau plus faible de déchets apportés en déchèteries : 175 kg/hab. contre 203 pour les autres collectivités et 183 kg/hab. au niveau régional.

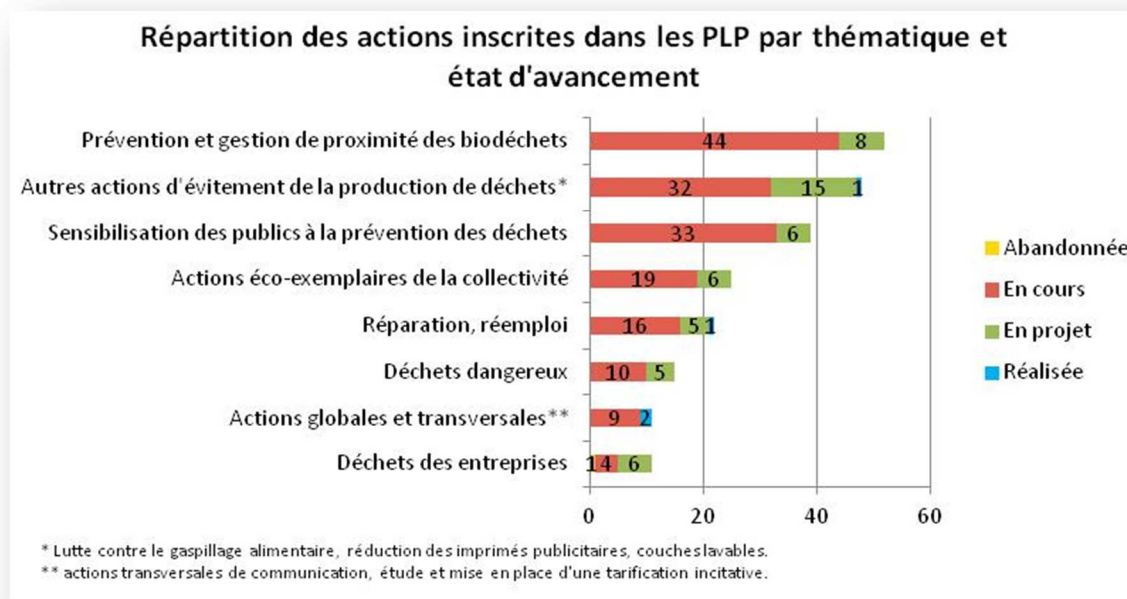
Des écarts existent toutefois entre collectivités en PLP : les quantités de DMA collectées varient de 455 kg/hab. pour la plus performante à 621 kg/hab. pour la moins performante.



Déchets ménagers et assimilés (DMA) = ordures ménagères et assimilées (OMA) + déchets collectés en déchèteries (hors déblais et gravats) + collectes spécifiques (encombrants...)

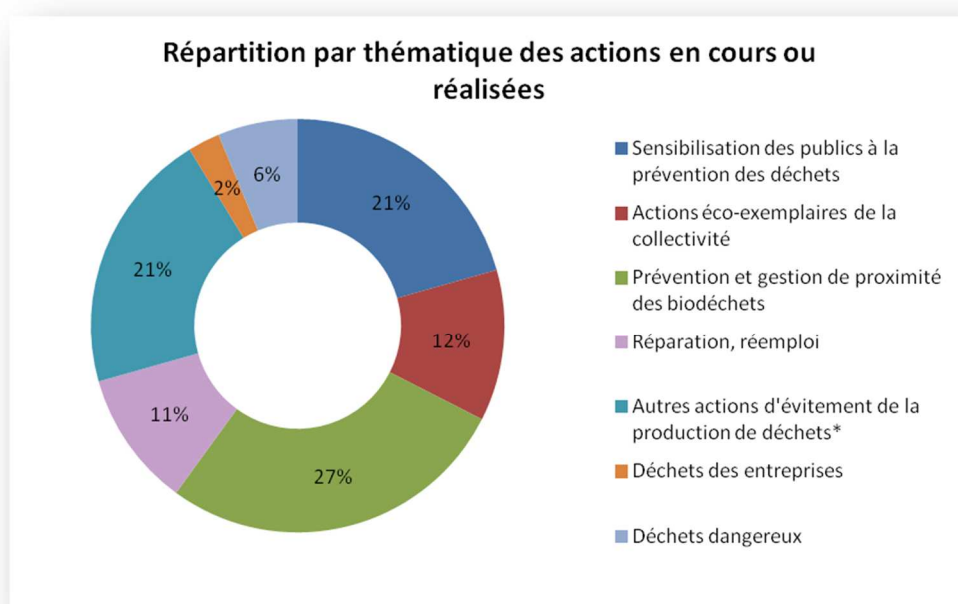
6.4 - Les actions menées dans le cadre des programmes locaux de prévention (PLP)

En 2014, on compte 222 actions inscrites dans les 18 PLP, dont 171 en cours ou réalisées et 51 en projet.



Les actions en cours ou réalisées portent en premier lieu sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets (27 %). Les actions de sensibilisation des publics arrivent en seconde position (21 %), à même hauteur qu'un ensemble d'autres actions d'évitement de la production de déchets regroupant principalement la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des imprimés publicitaires, la promotion des couches lavables.

Les actions portant sur les déchets dangereux et les déchets des entreprises sont les moins représentées (respectivement 6 % et 2 %). Ces deux thématiques ont effectivement une part importante d'actions encore en projet (respectivement un tiers et la moitié).

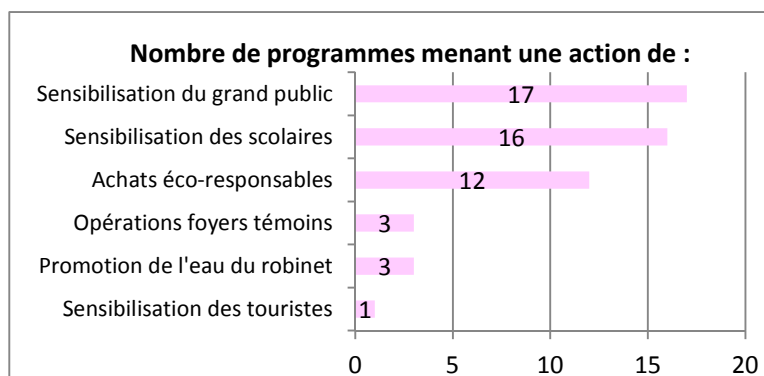
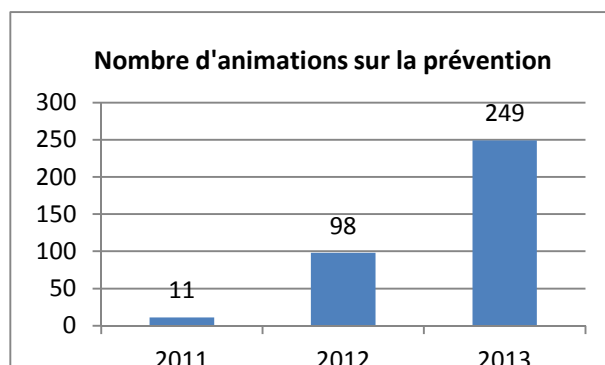


6.5 - Une montée en puissance des actions de sensibilisation à la prévention des déchets

De l'ordre de 250 animations ont été menées en 2013 par les collectivités engagées dans un PLP, contre 11 recensées en 2011.

Les actions de sensibilisation aux achats écoresponsables sont bien répandues : deux PLP sur trois en ont réalisées, notamment sous forme d'actions en grandes surfaces, type « Opération Caddies malins ».

Les scolaires constituent un public largement ciblé (dans 6 PLP sur 18). On peut estimer que plus de 10 000 élèves ont été sensibilisés à la prévention depuis le démarrage des PLP.



6.6 - Des actions d'éco-exemplarité qui peinent encore à prendre de l'ampleur dans les collectivités

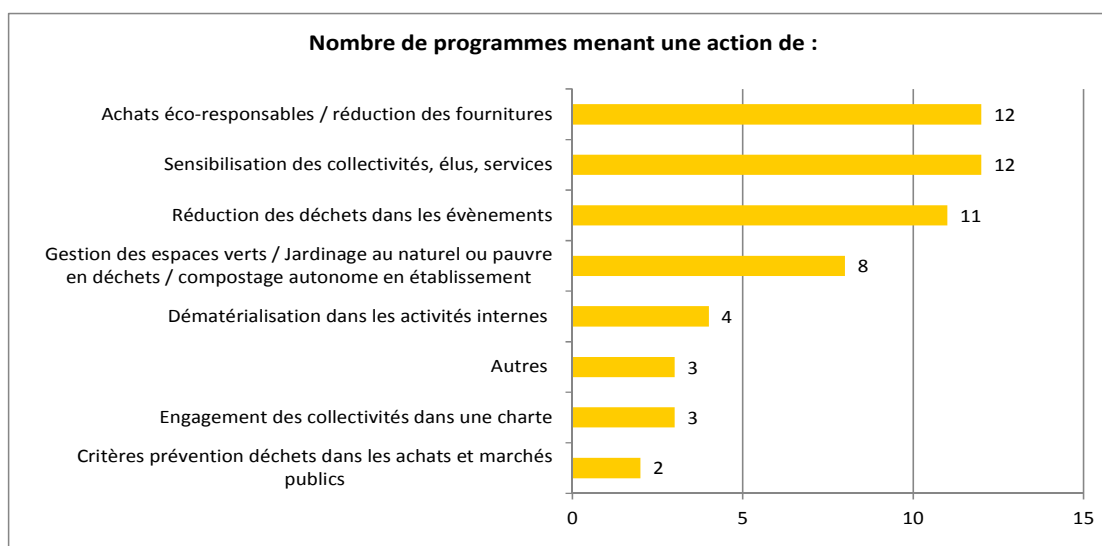
Les actions d'éco-exemplarité les plus fréquentes portent sur :

- les achats écoresponsables et la réduction des fournitures, principalement les papiers bureautiques ;
- la sensibilisation des élus et des services ;

À noter le rôle mobilisateur des PLP pour entraîner les communes ou collectivités adhérentes dans une démarche éco-exemplaire, formalisée dans plusieurs PLP par la signature d'une charte d'éco-exemplarité.

- la réduction des déchets dans les événements organisés par la collectivité. Un grand nombre d'entre elles proposent également la location de vaisselle réutilisable pour les associations sur le territoire.

L'introduction de critères sur la prévention des déchets dans les achats et marchés publics est encore peu pratiquée dans les collectivités en PLP (2 sur 18), alors qu'elle représente un levier d'action non négligeable.

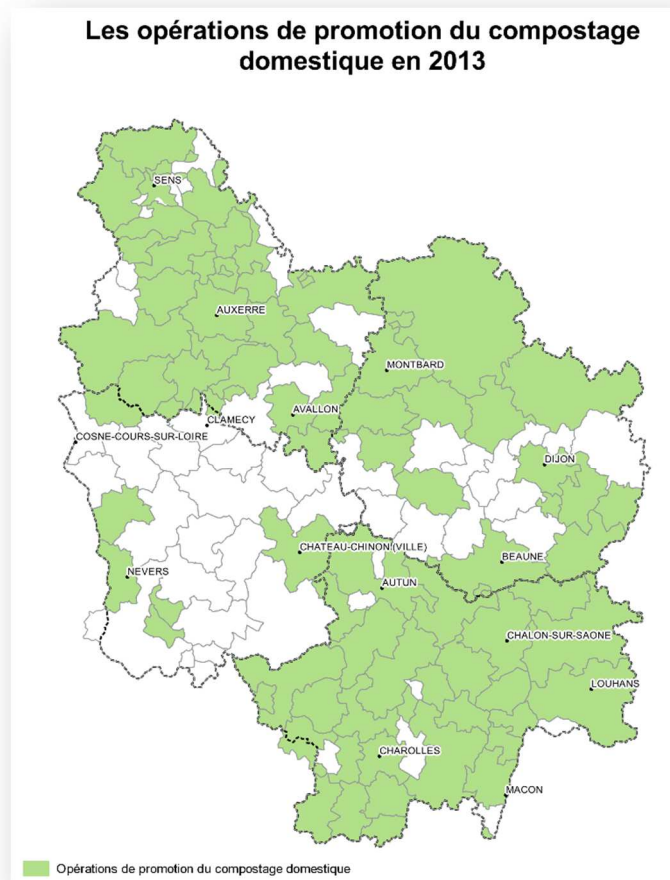


6.7 - Le compostage domestique : des tonnages importants détournés de la collecte

Toutes les collectivités en PLP sont engagées dans la promotion du compostage individuel. L'accompagnement des habitants se fait a minima par la distribution de documentation, mais passe aussi de plus en plus par une formation ou par le suivi d'un maître-composteur. Les opérations de compostage sont bien souvent l'occasion d'élargir l'information aux pratiques de jardinage pauvre en déchets ou de jardinage au naturel.

Sur l'ensemble de la Bourgogne (collectivités en PLP ou non), 64 % des communes sont concernées par une opération de promotion du compostage domestique en 2013.

En moyenne, 17 % des foyers en maison individuelle qui se sont vus proposer un composteur par la collectivité l'ont accepté. Plus de 63 000 composteurs ont ainsi été fournis aux habitants jusqu'en 2013.



À cela s'ajoutent les autres formes de compostage : en tas, en composteurs fabriqués, en composteurs achetés en grande surface... Les sondages réalisés en 2012 auprès des habitants de Côte-d'Or, de la Nièvre et de Saône-et-Loire, puis en 2015 en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire, ont estimé que 39 % des habitants de Côte-d'Or compostent leurs déchets de cuisine, 38 % en Saône-et-Loire, 41 % dans la Nièvre. À partir de ces résultats, on peut estimer que 25 000 tonnes de déchets sont ainsi gérés à domicile chaque année par les foyers bourguignons, soit 5 % d'ordures ménagères et assimilés supplémentaires non présentées à la collecte⁶. Pour ce qui concerne les déchets de jardin, les sondages réalisés aussi bien au niveau national⁷ que dans les départements bourguignons indiquent que les habitants concernés gèrent les déchets verts à parts grosso modo équivalentes en les apportant en déchèteries ou en les compostant à domicile. On peut donc penser que les quantités de déchets verts compostés à domicile représentent un tonnage à peu près équivalent à celui reçu en déchèteries⁸, soit de l'ordre de 100 000 tonnes par an, ce qui représente 1/4 de déchets supplémentaires évités en déchèteries.

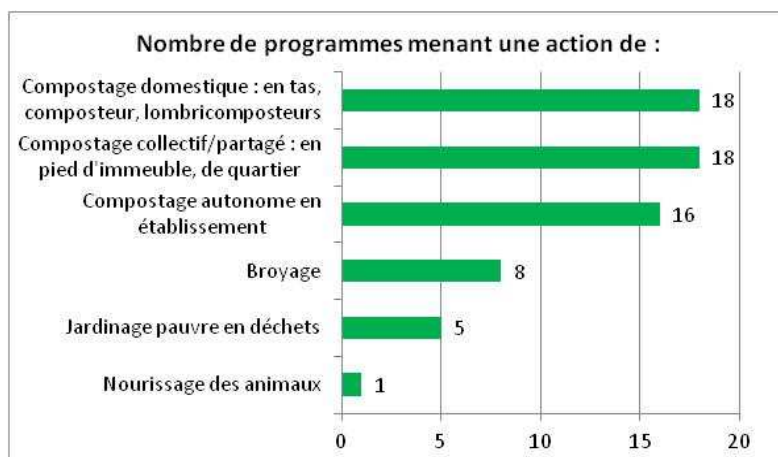
⁶ Sur la base d'une moyenne de 40 kg/hab./an de déchets de cuisine. Donnée issue de l'enquête nationale sur la gestion domestique des déchets organiques, ADEME, septembre 2008. Cette donnée est confortée par celle du projet ECCOVAL en 2012 « Vers un plus grand engagement des citoyens bretons dans la gestion de leurs déchets » avec une moyenne de 42 kg/hab./an. L'opération « foyers témoins » sur la communauté de communes Auxonne - Val-de-Saône et communauté de communes Rives de Saône (21) donne le même ordre de grandeur avec 43 kg/hab./an de déchets de cuisine compostés en moyenne par les participants.

⁷ Source : « La sensibilité des Français de plus de 15 ans à la prévention des déchets - avril 2013 », ADEME

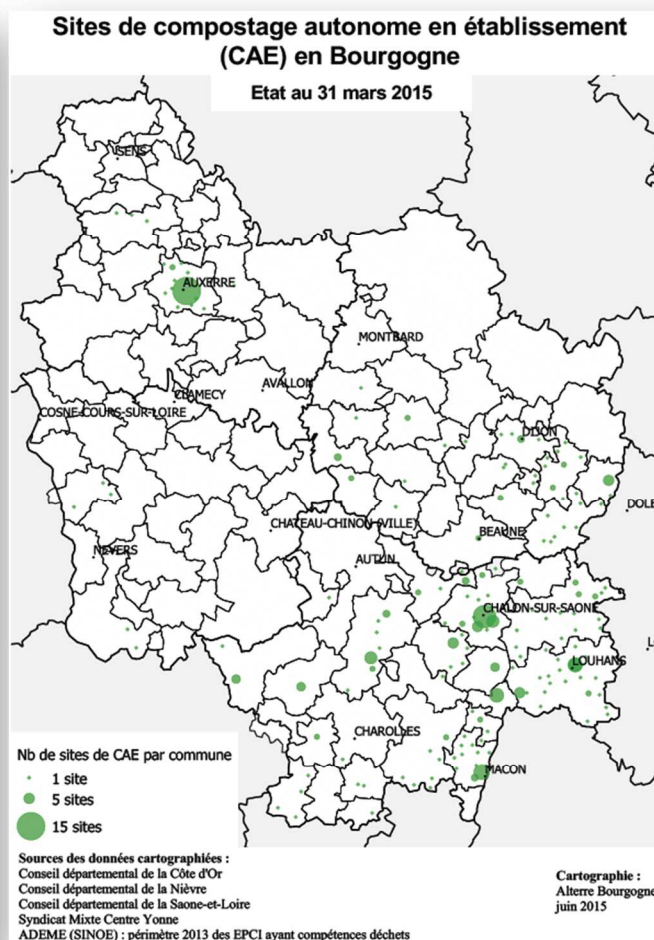
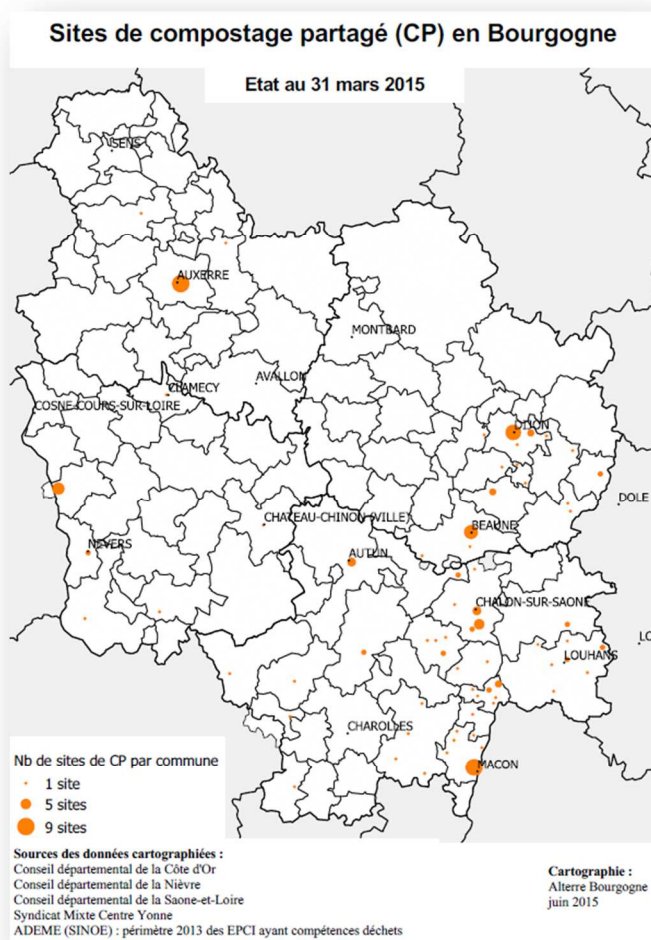
⁸ Même si certaines personnes pratiquent à la fois le compostage et l'apport de déchets verts en déchèteries, on peut faire l'hypothèse qu'il y a à peu près les mêmes quantités gérées par compostage qu'en déchèteries. C'est également l'hypothèse qui a été faite dans l'enquête nationale sur la gestion domestique des déchets organiques réalisée par l'ADEME en 2008.

6.8 - Un développement rapide des sites de compostage partagé ou en établissement

L'action des collectivités en PLP s'est concentrée ces dernières années sur le développement d'opérations de compostage partagé (en pied d'immeuble, de quartier) ou de compostage autonome en établissements. Pour ces dernières, les établissements scolaires constituent la principale cible, mais les structures concernées se diversifient de plus en plus : campings, administrations, maisons de retraite...



Sur l'ensemble de la Bourgogne, **126 sites de compostage partagé** ont été recensés début 2015, ainsi que **214 sites de compostage autonome en établissements**. Ce recensement n'est toutefois pas exhaustif, notamment dans l'Yonne.



6.9 - Réemploi, réparation, location

En 2014, l'ADEME a dénombré **143 structures de réemploi et de réutilisation** existant en Bourgogne (44 en Côte-d'Or, 43 dans l'Yonne, 34 en Saône-et-Loire, 22 dans la Nièvre). Elles regroupent les associations spécialisées, les structures d'insertion, les associations caritatives, les structures marchandes de l'occasion.

Elles sont plus représentées en Côte-d'Or, dans l'Yonne et la Nièvre que la moyenne nationale avec respectivement 29,5, 12,6 et 10,2 structures pour 100 000 habitants, contre seulement 9,5 dans l'ensemble des régions françaises.

En France, on compte de l'ordre de 5 600 structures et 940 000 tonnes de déchets évités en 2013, soit 10 % du gisement de produits en fin d'usage.

Répartition des structures de réemploi et de réutilisation en France par département et pour 100 000 habitants



Source : « Panorama de la deuxième vie des produits en France - recensement 2014 », ADEME

La Bourgogne compte, début 2015, **un réseau de**

5 ressourceries situées en Saône-et-Loire (à Tournus, Cluny, Mâcon, Branges en 2014 et Gueugnon en 2015). Cette démarche s'inscrit dans les orientations du plan départemental de prévention établi par le Conseil départemental de la Saône-et-Loire qui vise la couverture du département par un réseau de ressourceries. L'évaluation faite sur deux ressourceries lors de l'année 2011 a montré que leur activité avait permis de détourner de l'ordre de 3 % des quantités de déchets en mélange, déchets d'équipements électriques et électroniques et déchets de métaux ferreux collectés dans les déchèteries concernées⁹.

Sans mettre en place une ressourcerie, de plus en plus de collectivités établissent un partenariat avec des associations locales pour le réemploi d'encombrants collectés en déchèteries.

Une bricothèque a également été ouverte à Chalon-sur Saône, en avril 2013. Elle offre aux habitants de l'agglomération la possibilité d'emprunter du matériel de bricolage, mais aussi de recevoir des conseils pratiques dans des ateliers dédiés. Ce principe permet d'éviter d'acheter du matériel qui ne servira que peu de fois. Projet élaboré par l'association Active, œuvrant pour le développement de l'économie solidaire, la bricothèque est aujourd'hui gérée par l'association de la Maison de quartier des Aubépins.

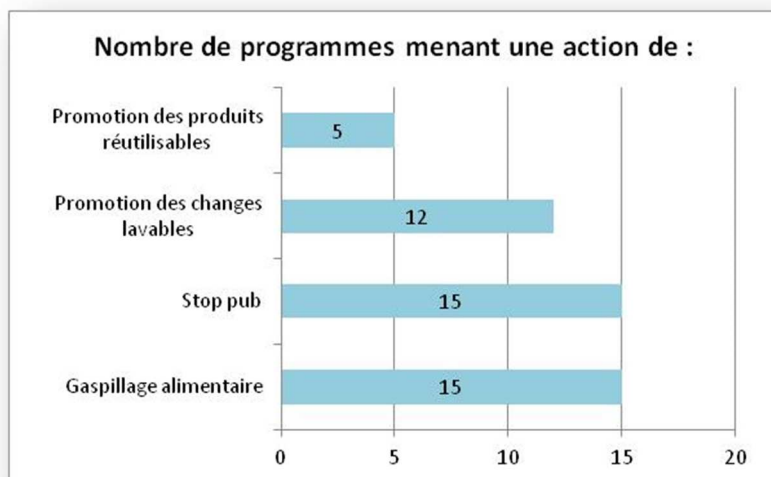
Un annuaire régional de la deuxième vie des objets a été mis en place en 2012. Consultable sur Internet, cet annuaire regroupe les coordonnées des acteurs bourguignons dont l'activité permet de prolonger la vie des objets : artisans réparateurs, associations de réemploi, dépôts-ventes, commerces de location, bibliothèques de prêts... Son utilisation permet de sélectionner le type d'objet recherché ou dont on souhaite se débarrasser (un vêtement, un équipement électrique, un meuble...), ainsi que sa zone géographique. Les structures qui répondent aux critères sont localisées sur une carte avec leurs activités et modalités pratiques. Financé par l'ADEME, ce site est le fruit d'un travail collectif entre les quatre conseils généraux, les quatre chambres de commerce et d'industrie et la chambre de métiers et de l'artisanat de région Bourgogne.

⁹ Pour en savoir plus : « Réseau des ressourceries Sud Bourgogne », Fiche expérience déchets, Alterre Bourgogne, téléchargeable sur le site d'Alterre : <http://www.alterre-bourgogne.org/c/ressources/detail/598/reseau-des-ressourceries-sud-bourgogne>

6.10 - Les autres actions d'évitement de déchets

Dans les autres actions de prévention menées par les collectivités en PLP, on peut noter une forte mobilisation autour de la réduction des imprimés publicitaires (stop pub), ainsi que du gaspillage alimentaire. Les actions de compostage en établissements ont souvent été l'occasion de travailler sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective, notamment dans les établissements scolaires.

12 PLP sur 18 ont fait la promotion des changes lavables. Des opérations ont été mises en place dans deux crèches à Dijon, deux autres sont en phase de test.



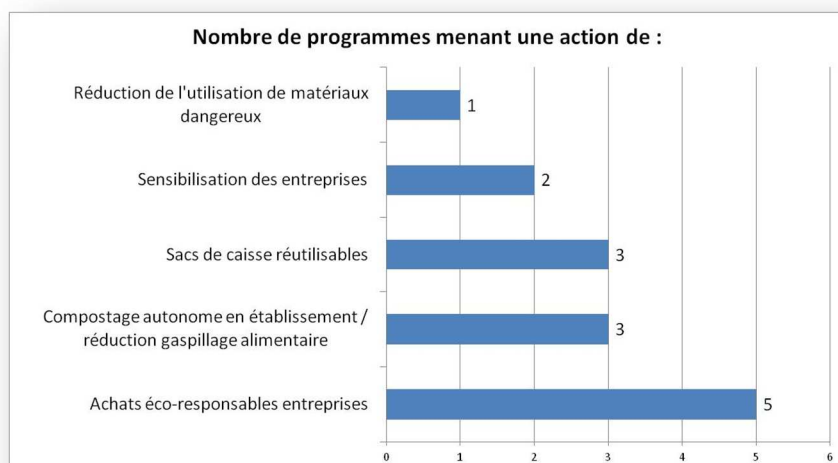
Réduction des imprimés publicitaires

Les sondages réalisés en 2012 auprès des habitants de Côte-d'Or, dans la Nièvre et en Saône-et-Loire, puis en 2015 en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire, ont estimé que les habitants qui apposent un autocollant stop pub sur leur boîte aux lettres sont 32 % en Côte-d'Or, 20 % dans la Nièvre et 19 % en Saône-et-Loire.

Le potentiel de déchets évités est élevé : pour 30 foyers équipés d'un stop pub, c'est une tonne de papier évité par an. À partir de ces résultats, on peut estimer que les foyers déjà équipés d'un stop-pub évitent 6 000 tonnes de déchets de papier chaque année, soit 1 % d'ordures ménagères et assimilées supplémentaires qui seraient mises à la collecte.

6.11 - Prévention des déchets des professionnels

Les actions auprès des entreprises n'ont pas été celles lancées en premier lieu dans les PLP. Elles commencent aujourd'hui à émerger, avec cinq programmes qui ont, en 2014, des actions en cours ou réalisées. La première opération a été menée en 2013 à Louhans auprès des artisans-commerçants du centre-ville. Réalisée par le SIVOM du Louhannais et la CCI de Saône-et-Loire, elle a débouché sur l'engagement de 26 commerçants dans des actions de prévention (placette de compostage, stop pub, réutilisation de cabas ou contenants par les clients...). S'appuyant sur cette expérience, d'autres opérations sont en cours de construction (Grand Dijon, Beaune, Cluny...).



6.12 - Prévention et collecte séparative des déchets dangereux

Les déchets dangereux ne présentent pas un enjeu en termes de tonnages produits, mais davantage en termes d'impacts sur l'environnement et sur la santé des utilisateurs ou des agents en charge de la collecte et du traitement. Ces déchets, s'ils sont mal orientés, peuvent également contaminer les OMR ou les filières de valorisation existantes comme les déchets compostés. Enfin, développer le recours à des produits alternatifs peut avoir un fort intérêt pour réduire le coût de la collecte et du traitement de ces déchets.

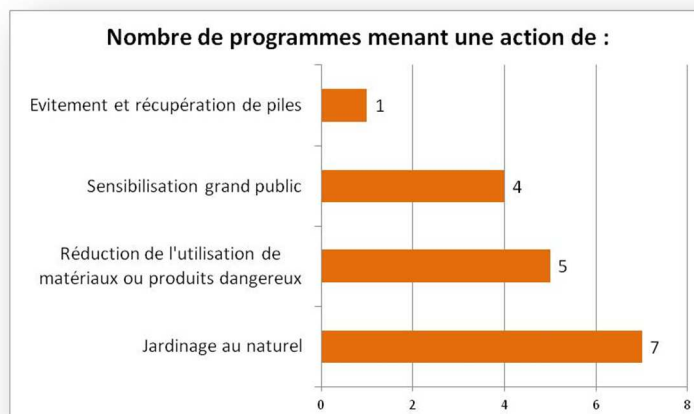
Les actions de prévention visant à réduire la production de déchets dangereux s'appuient principalement sur la sensibilisation des utilisateurs afin de promouvoir et de faciliter le recours à des alternatives. Elles peuvent être couplées à des opérations de collecte séparative de déchets dangereux.

En Bourgogne, les actions des PLP sont encore peu nombreuses sur la prévention des déchets dangereux. Elles s'inscrivent principalement dans le cadre de la promotion du jardinage au naturel, en lien avec les opérations de compostage.

La quantité de déchets dangereux captés par les déchèteries en Bourgogne s'élève à environ 4 100 tonnes pour l'année 2013, soit 2,6 kg par habitant desservi.

Pour ce qui concerne les seuls médicaments non utilisés (MNU), ce sont en moyenne 230 g par habitant qui ont été collectés en 2014 dans les déchèteries ou les réseaux de collecte (228 g en 2013), résultat nettement supérieur à la moyenne nationale de 184 g¹⁰.

Pour ce qui concerne les piles et accumulateurs portables, ce sont en moyenne 256 g par habitant qui ont été collectés en 2013, résultat également nettement supérieur à la moyenne nationale de 173 g¹¹.



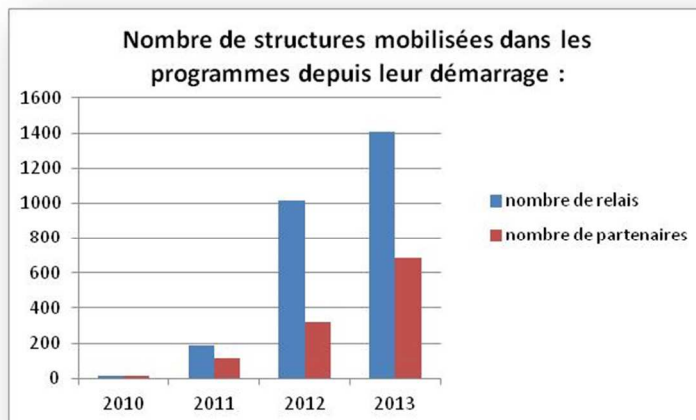
¹⁰ Source : « Croissance de la collecte des Médicaments Non Utilisés dans les officines en 2014 », Cyclamed

¹¹ Source : « Piles et accumulateurs - Rapport annuel 2013 », ADEME

7 - Les PLP : une dynamique de territoires

Les collectivités engagées dans un PLP jouent un rôle de catalyseur en matière de prévention des déchets et impulsent une dynamique sur le territoire en favorisant les partenariats avec différents acteurs (associations, PME-PMI, artisans-commerçants, citoyens, établissements scolaires...).

Ainsi, fin 2013, les 18 programmes locaux de prévention avaient mobilisé plus de 2 000 structures, comme partenaires financiers ou techniques d'opérations, ou comme relais d'actions de la collectivité. Les programmes locaux de prévention sont aussi sources de nouvelles activités pour les entreprises et associations locales. Bricothèque, réseau de ressourceries, accompagnement de crèches dans l'utilisation des couches lavables, mise en place du compostage partagé, suivi du compostage chez les habitants par un maître-composteur, animations auprès des scolaires sont autant d'exemples d'activités créées autour de la prévention et qui, en même temps, sont sources de lien social entre les structures et les personnes.



Avertissement méthodologique : La même structure peut être mobilisée dans plusieurs programmes locaux de prévention.

Un partenaire est un organisme ou une personne qui participe au niveau technique et/ou financier à la réalisation d'une ou plusieurs actions et sans lequel l'action ne pourrait se réaliser.

Un relais est une personne ou un organisme qui participe aux actions du plan ou du programme de prévention sans rémunération dans le cadre du programme de prévention, sans un accord formel avec la collectivité qui met en œuvre le programme.

Pour en savoir plus

- ▶ Sur le site d'Alterre Bourgogne www.alterre-bourgogne.org :
 - « État des lieux de la gestion des déchets ménagers et assimilés en Bourgogne, Résultats 2015 », Édition 2015, Alterre Bourgogne
 - « Prévention des déchets : Des initiatives débordantes de créativité », septembre 2013, Repères n°63, Alterre Bourgogne
 - Des fiches de retour d'expériences sur des actions menées par les collectivités bourguignonnes
- ▶ Les sites des conseils départementaux dédiés à la prévention des déchets :
 - Conseil départemental de la Côte-d'Or : www.ecotidiens21.fr
 - Conseil départemental de la Nièvre : www.toutepetitemapoubelle.fr
 - Conseil départemental de la Saône-et-Loire : www.lespetitsgestesdurables.fr
 - Conseil départemental de l'Yonne : <http://www.lyonne.com/Territoire-et-Economie/Environnement/Prevention-et-gestion-des-dechets/Prevention-des-dechets>
- ▶ Le site de l'ADEME Bourgogne : www.bourgogne.ademe.fr
- ▶ SINOE® déchets, www.sinoe.org : un outil en ligne développé par l'ADEME sur lequel les utilisateurs renseignent et trouvent un ensemble de données chiffrées telles que les flux de déchets et les coûts de gestion. Des indicateurs, des graphiques et des cartographies complètes, pour chaque niveau du territoire sont disponibles, ainsi qu'un annuaire des acteurs et prestataires en matière de collecte et de traitement des déchets.



Alterre Bourgogne
La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute
21000 DIJON
03 80 68 44 30
contact@alterre-bourgogne.org
www.alterre-bourgogne.org

Alterre Bourgogne est l'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne. Créée en 2006 dans le prolongement de l'OREB (Observatoire régional de l'environnement en Bourgogne), Alterre est une association loi 1901, majoritairement financée par l'ADEME, le Conseil régional de Bourgogne, l'État et l'Europe, à travers le fonds FEDER.

Alterre Bourgogne a pour mission de mobiliser les acteurs régionaux afin que les enjeux liés à l'environnement et au développement soutenable soient placés au cœur des politiques et des actions des territoires bourguignons.

Ses actions sont de trois types :

- observation de l'environnement et évaluation de politiques publiques,
- accompagnement de porteurs de projets,
- développement de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable.

Alterre est financé par :

